



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS
Section CAVAC

Enquête Télétravail CFDT CAVAC

Analyse des réponses

Enquête réalisée du 18 novembre au 8 décembre 2020.

Info Newsletter CFDT CAVAC du 23 novembre et mail relance adhérents du 4 décembre 2020.

Le questionnaire a été diffusé aux adhérents et abonnés à la newsletter CFDT. Il a également été mis à la disposition des salariés dans un article spécifique sur le site internet CFDT CAVAC.

L'enquête n'a pas fait l'objet d'une communication large auprès des salariés.

1. Êtes-vous éligible au télétravail ?

Question N°1 : **Est-ce que vous estimez que votre métier-emploi peut être éligible au télétravail ?**

Question N°2 : **Si non, pourquoi ?**

Question N°16 : **Vous travaillez à quel poste ou dans quel service ?**

Sur 54 répondants 41, soit 76 % considèrent que leur métier – emploi peut être éligible au télétravail.

Avec la question 16, on constate une vraie diversité des métiers et sites dans les réponses. Il n'y a pas que des salariés du siège CAVAC, mais principalement des fonctions administratives ou supports.

Pour les qui ont répondu mais qui ne sont pas éligibles au télétravail sont salariés principalement dans les magasins au contact des publics clients ou adhérents. Il y a aussi des emplois postés, dont des manageurs opérationnels.

Au regard du nombre potentiel de salariés concernés, 54 réponses peut paraître un chiffre faible, mais la qualité des messages nous permet d'en tirer des enseignements utiles.

Pour plus d'information, contactez-nous !

cfdt.cavac@gmail.com

Question N°3 : **Quel pourcentage de vos tâches vous paraît compatible ?**

Sur 41 réponses, en moyenne 68 % des tâches sont compatibles et seuls 25 % (10) estiment à moins de 50 % le temps qui pourrait être télétravaillé.

Question N°4 : **Vous sentez-vous suffisamment autonome pour assurer du télétravail ?**

Très nettement, à l'unanimité les 41 personnes dont le métier est compatible considèrent être suffisamment autonomes.

2. Quels sont vos souhaits ?

Question N°5 : **Durant le confinement avez-vous télétravaillé ?**

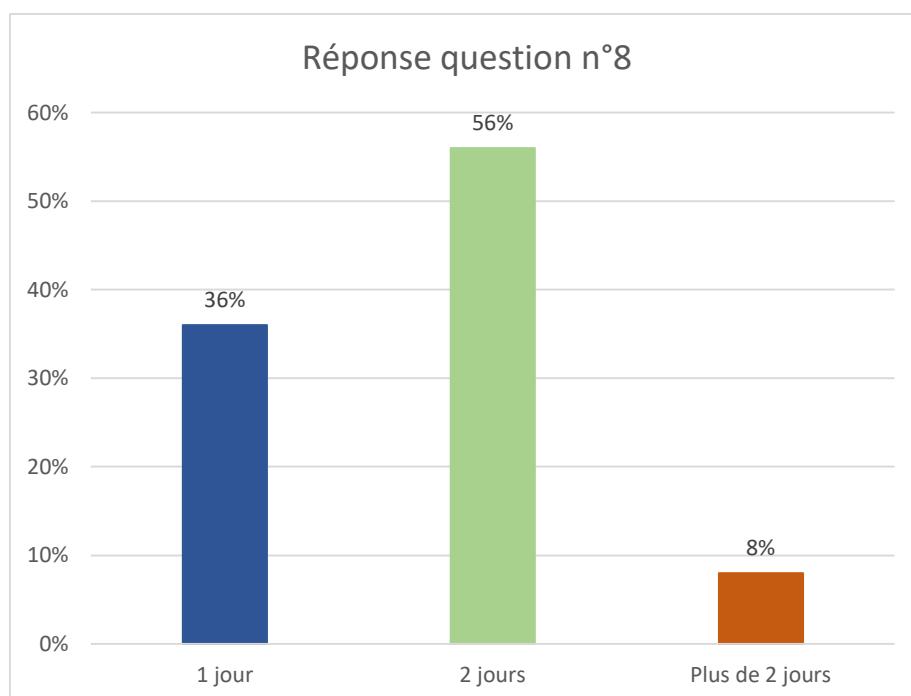
Question N°6 : **Considérez-vous cette expérience comme positive ?**

Question N°7 : **Souhaitez-vous faire du télétravail régulièrement ?**

Les mêmes personnes disent qu'elles ont télétravaillées lors du confinement et 36 sur 41 soit 88 % ont trouvé cette expérience comme positive.

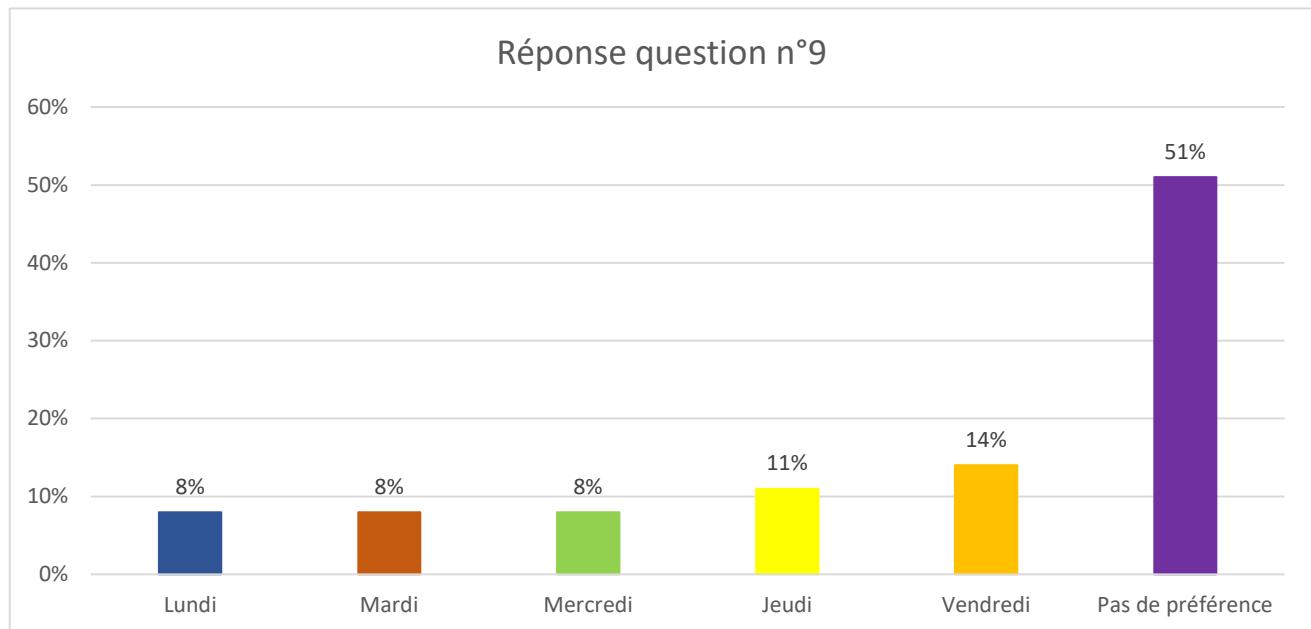
31 soit 76 % souhaitent refaire du télétravail plus régulièrement.

Question N°8 : **Combien de jours souhaitez-vous télétravailler par semaine ?**



La moyenne est à 1.80 jour.

Question N° 9 : Quels jours privilégiez-vous ?



On constate que les salariés restent ouverts et qu'ils ne priviléguent pas les mercredis.

Question N°10 : Accepteriez-vous que les jours soient fixes ?

A une grande majorité 87 % (27/31 personnes), accepteraient que les jours télétravaillés soient fixes.

Question N°11 : A votre domicile, disposez-vous d'un lieu adapté ?

Question N°12 : A votre domicile, avez-vous accès à une connexion internet au haut débit ?

Là encore, les personnes répondent oui à l'unanimité.

Question N°13 : Accepteriez-vous que votre lieu de télétravail (domicile) soit audité par des salariés ou un organisme indépendant, pour vérifier la conformité de votre installation ?

Les 31 personnes en attente de faire plus de télétravail en acceptent le principe.

Question N°14 : La mise en place du télétravail doit-elle prévoir une indemnité financière pour dédommager de certains frais ?

65 % (20/31 personnes) qui souhaitent télétravailler régulièrement considèrent qu'une indemnité doit être prévue.

Pour plus d'information, contactez-nous !

cfdt.cavac@gmail.com

Question N°15 : Quelles sont vos principales motivations pour télétravailler ?

De façon décroissante, les salariés considèrent que le télétravail permet :

- ✓ De travailler au calme. L'isolement permet une meilleure concentration et d'être plus efficace.
- ✓ De faire des « économies » de trajet. Moins de temps passé dans les transports et/ou consacré à la recherche de stationnement. Moins de fatigue mais aussi moins de pollution y compris sonore.
- ✓ D'avoir un meilleur environnement de travail. Moins de stress et de fatigue.
- ✓ De répondre notamment aux enjeux de sécurité sanitaire mais aussi de baisser l'exposition aux accidents de trajet.

Question N°17 : Pour vous, quels seraient les freins ou les arguments que votre responsable vous donnerait, pour motiver son refus ?

Même si une majorité considère ne pas attendre de frein, pour les autres les freins pourraient

- ✓ Echanges entre collègues. La cohésion d'équipe.
- ✓ Le manque de contrôle du travail, voire de confiance.
- ✓ Le travail sur des documents imprimés, voire le besoin d'une certaine confidentialité.

Question N°18 : Vos remarques et commentaires

Là encore, la majorité des répondants ne remonte pas de commentaire particulier. Certains considèrent qu'une mise en place réussie s'accompagne :

- ✓ D'une formation aux outils.
- ✓ D'une formation ou travail incluant les managers dans l'organisation du service incluant le télétravail.
- ✓ La mise à disposition du matériel adapté.

Les salariés se sont exprimés et ont fait des remarques constructives.